

Grandes orientations politiques

Mémorandum
MC



Élections communales 2024



Table des matières

Préambule	3
1. La santé dans toutes les politiques	5
1.1. La mobilité et l'aménagement du territoire	5
1.2. Le logement	6
1.3. La cohésion sociale	6
1.4. L'enseignement	7
1.5. Les collectivités	7
2. L'idéal d'une société inclusive	9
2.1. L'accès aux droits	9
2.2. L'inclusion numérique	9
2.3. L'inclusion pour tous	9
3. La première ligne d'aide et de soins	11
4. L'associatif, acteur majeur d'innovation et de démocratie	13
5. Les éléments-clés pour une commune en bonne santé	15



Préambule

À moins d'un an des élections communales d'octobre 2024, la Mutualité chrétienne (MC) souhaite présenter ses revendications sur les politiques à mener au niveau local pour œuvrer à la santé et au bien-être de tous. Le message véhiculé par la MC s'appuie sur une vision large de la santé qui inclut une réflexion sur toutes les composantes du bien-être global, social, physique et mental de la personne.

Les recommandations qui sont ici faites s'inscrivent en cohérence avec les positions qui sont par ailleurs défendues par la MC au niveau régional, communautaire et fédéral. Elles tiennent, en outre, compte des différentes réalités et approches qui demeurent entre des grandes villes, des communes situées en zone rurale et des communes (sub)urbaines¹.

¹ L'adjectif "suburbain" désigne ce qui est à la périphérie immédiate d'une ville (Dictionnaire de français Larousse).



1. La santé dans toutes les politiques

La MC demande de penser la santé dans toutes les politiques. Être en bonne santé dépend de nombreux déterminants tels que les conditions socio-économiques, l'environnement, le logement, l'emploi, le maillage social... Conditions sur lesquelles les personnes ne peuvent agir individuellement. Cela implique deux choses : la première, que la responsabilité de la bonne santé est collective et relève de la sphère publique. La seconde, qu'il faut penser l'impact sur la santé de l'ensemble des politiques à tous les niveaux de pouvoir. Les communes ont la capacité d'adopter un plan santé ambitieux abordant de nombreux domaines.

La MC souhaite ici détailler quelques exemples qui pourront alimenter de manière concrète un tel plan et engager l'ensemble des membres de l'exécutif communal.

1.1. La mobilité et l'aménagement du territoire

La mobilité joue un rôle majeur dans l'accessibilité des services d'aide et de soins. Si la MC encourage le renforcement de la première ligne et l'accès aux services dans chaque bassin de vie, il ne fait nul doute qu'un plan de mobilité, concerté avec les usagers et les autres niveaux de pouvoir ainsi qu'entre communes voisines, est indispensable pour connecter les quartiers d'habitation et les lieux d'aide et de soins.

Ce **plan mobilité** doit prévoir, tant en ville que dans les zones rurales, des aménagements favorisant une offre suffisante de transports en commun (horaires, désertes...), la mobilité partagée et la mobilité douce. La sécurité des piétons, dans la diversité de leurs situations, doit également être renforcée par la mise en place de trottoirs en nombre et suffisamment larges. Ces aménagements doivent notamment tenir compte de la situation des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. La MC rappelle à cet égard le principe suivant : "là où les personnes à mobilité réduite passent, tout le monde passe". Pour être complet, le plan mobilité doit aussi renforcer l'offre et l'accessibilité des taxis sociaux et soutenir les services de transports basés sur le volontariat.

De tels aménagement garantissent également un environnement de vie plus sécurisant, surtout s'ils s'articulent à un élargissement des espaces verts et à une réduction du trafic routier. En zone urbaine, ces éléments permettent de réduire la pollution liée à la circulation des voitures qui représente un danger tangible pour la santé de la population. Ils permettent également de lutter contre les effets des changements climatiques.

Enfin, l'aménagement du territoire doit viser un meilleur "vivre ensemble" en permettant aux personnes de se rencontrer, se croiser et se regrouper dans un climat sûr et serein au sein d'espaces de rencontre apaisés.

La MC prône que de telles politiques associent les citoyens et leurs représentants, des réflexions initiales à la réalisation.

1.2. Le logement

Le logement doit être pour tout un chacun source d'équilibre et de calme. Avoir un logement est nécessaire à l'équilibre psychique et social. Pour autant, cela ne garantit pas automatiquement une bonne santé, encore faut-il que ce dernier soit de qualité, accessible, salubre et adapté aux besoins évolutifs des personnes qui y vivent. Les pouvoirs locaux doivent dès lors veiller à garantir une offre suffisante de logements abordables de bonne qualité et adaptés aux besoins des personnes. Les communes peuvent faciliter l'accessibilité financière à la propriété par la vente de terrains communaux. La MC appelle par ailleurs les pouvoirs locaux au respect des quotas de logements sociaux et à la mise en place de logements d'urgence.

Une autre préoccupation pour le logement est son impact sur l'environnement. La MC préconise d'apprécier la qualité de l'habitat à ses performances énergétique. Les communes doivent soutenir la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques de l'habitat par de l'information, de l'accompagnement, des primes et une participation financière dans les plateformes locales de rénovation².

Enfin, la MC enjoint les pouvoirs locaux à soutenir les formes innovantes, comme l'habitat intergénérationnel, qui présentent des vertus en matière d'accessibilité et de cohésion sociale.

1.3. La cohésion sociale

La participation active à la vie associative a un impact positif sur le bien-être des citoyens : confiance en soi, estime de soi, épanouissement, intégration dans la société... Cet impact peut être particulièrement positif pour les franges plus précarisées de la population.

Les acteurs de l'associatif proposent en effet des lieux de convivialité et de renforcement du maillage social, élément essentiel au bien-être mental. En outre, il a été démontré que le volontariat présente des bienfaits pour la santé globale³. Créer un environnement sain et favorable à la santé passe donc aussi par le soutien communal aux associations, notamment dans le secteur de la jeunesse, de l'accompagnement des aînés, de l'éducation permanente, de la culture, du sport et du loisir.

Les crèches sont aussi des lieux qui favorisent la cohésion sociale. La capacité d'accueil des crèches communales doit être améliorée et les pouvoirs locaux doivent soutenir les lieux associatifs d'accueil de la petite enfance.

² Les plateformes locales de rénovation énergétique ont pour rôle d'accompagner les citoyens dans les démarches de l'audit à la finalisation des travaux. Voy. Walloreno pour la Région wallonne <https://energie.wallonie.be/fr/plateformes-localesde-renovation-energetique.html?IDC=10389> et Renolution pour la Région de Bruxelles-Capitale <https://renolution.brussels/fr>.

³ "Engagement social & santé", Morton J.S., et al., ANMC, novembre 2019.

1.4. L'enseignement

L'école tient une place importante dans les stratégies de prévention et de promotion de la santé, lesquelles permettent d'agir directement sur les déterminants précités. Pour cause, les initiatives prises au sein des écoles atteignent *de facto* un large public jeune. Il est donc indispensable que les pouvoirs locaux soutiennent, encouragent voire organisent des activités promouvant des modes de vie favorables à une bonne santé au sein des écoles : encourager l'éducation à l'activité sportive pour tous, dénormaliser la consommation d'alcool, de tabac et de toute drogue, sensibiliser à l'hygiène bucco-dentaire, viser la réduction du temps devant les écrans,

organiser des animations sur l'alimentation saine, encourager l'école du dehors... La MC préconise d'associer les associations de parents aux réflexions sur ces stratégies.

Une attention doit être singulièrement portée à la santé mentale des enfants et adolescents et à la lutte contre le harcèlement scolaire. La MC demande que les moyens soient mis pour permettre à tous de développer des compétences psychosociales, notamment au travers de l'EVRAS, et ce depuis le plus jeune âge, afin de s'épanouir et de faire face aux différents événements de la vie.

1.5. Les collectivités

Force est de constater que la sensibilisation ne peut pas tout. Malgré de nombreuses campagnes, les plus fragilisés n'ont pas tous accès à une alimentation saine. Il est primordial que les communes proposent des repas équilibrés, accessibles et de qualité dans les restaurants de collectivités (crèches,

hôpitaux, écoles, maisons de repos et de soins, collectivités, repas à domicile...) en privilégiant les circuits-courts. Le soutien matériel à la production locale et durable de l'alimentation et sa promotion constituent également un axe pertinent d'action.





2. L'idéal d'une société inclusive

Une société inclusive est une société dans laquelle chacun a une place, qui favorise le vivre ensemble et qui permet à toutes et tous de faire des choix et d'exercer des droits et des devoirs. Elle repose sur la prise en compte des réalités de vie diverses.

Les communes ont la capacité d'œuvrer à une société plus inclusive dans différents domaines, en premier à travers l'accessibilité de leurs propres services.

2.1. L'accès aux droits

Le non-recours aux droits peut résulter d'une non-connaissance mais également d'une lourdeur et d'une complexité administrative.

Les CPAS et communes doivent agir notamment en renforçant la communication sur les prestations sociales auxquelles la population peut recourir, en relayant les informations des organisations et associations actives dans la prévention, l'accompagnement

et la protection sociale et en orientant les citoyens vers ces mêmes organisations.

Afin de rendre les informations accessibles à tous, la MC encourage les pouvoirs locaux à utiliser le langage FALC (facile à lire et à comprendre) dans toutes les communications à destination du public.

2.2. L'inclusion numérique

La digitalisation des services à la population et le développement de nouvelles technologies se sont accélérés ces dernières années. La MC salue le fait que ces évolutions présentent des avantages en matière de simplification administrative et d'efficacité tant pour les administrations que pour les citoyens. Pour autant, cette digitalisation, si elle n'est pas maîtrisée et raisonnée, présente un risque d'exclusion pour les personnes fragilisées et

en situation de fracture numérique. Elle ne peut être envisagée autrement que complémentairement à l'accompagnement humain et l'interaction directe.

Le contact humain doit demeurer la règle dans **les administrations communales** et le digital une alternative. La MC demande, en outre, aux pouvoirs locaux de veiller à l'accessibilité horaire de leurs services à la population.

2.3. L'inclusion pour tous

Il est évident qu'une commune n'est inclusive que si ses services sont accessibles physiquement pour tous ses habitants. C'est pourquoi la MC demande que les communes mènent des audits sur leurs infrastructures et entament des travaux d'adaptation de celles-ci. Ces aménagements doivent se faire en concertation avec les personnes directement concernées et impactées et leurs représentants.

Outre les considérations relatives aux infrastructures, les pouvoirs publics doivent aussi penser les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire en tenant compte des difficultés rencontrées par le public spécifique des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Ici aussi, la concertation est un facteur critique de succès.





3. La première ligne d'aide et de soins

La MC est convaincue que le système de santé doit d'abord reposer sur une première ligne solide, de qualité et accessible comprenant les acteurs des soins curatifs, ceux de l'aide et de la prévention et promotion de la santé et de l'accompagnement. La proximité, l'ancrage local et la connaissance des réalités de terrain confèrent aux acteurs de la première ligne la capacité d'agir concrètement sur le bien-être de la population. Outre le soutien au secteur associatif (voir point 4), **les communes doivent agir** pour renforcer la première ligne notamment en renforçant l'information sur les services disponibles sur leur territoire.

La pénurie de professionnels de l'aide et du soin menace la qualité et l'accessibilité de la première ligne. Tant en milieu urbain que dans les campagnes, il devient de plus en plus compliqué d'obtenir des rendez-vous dans des délais raisonnables auprès des médecins généralistes, des psychologues, des dentistes... et les services d'aide à domicile peinent à rencontrer toutes les demandes.

En outre, la pénurie, qui entraîne une faiblesse de l'offre, fragilise le système de conventionnement et donc l'accessibilité financière de ses services. Les communes ont la capacité d'encourager l'installation de prestataires en mettant à leur disposition des locaux, favorisant ainsi également les pratiques multidisciplinaires et la création de maisons médicales.



4. L'associatif, acteur majeur d'innovation et de démocratie

Entre le "tout au marché" et le "tout à l'état", le monde associatif et non-marchand contribue au développement social et économique de la société. La participation de volontaires et des citoyens permet de tenir compte d'une large diversité de réalités dans le développement de services et d'actions qui visent le bien commun et l'épanouissement collectif et répondent de manière innovante aux problèmes de la société. L'innovation sociale telle que déployée par le secteur associatif ne cherche pas à créer des nouveaux besoins dans une logique de profits. Au contraire, elle entend développer une offre de qualité et accessible aux besoins non-rencontrés.

L'associatif permet, par ailleurs, de renforcer les capacités critiques, citoyennes et solidaires de la population. Les secteurs de l'éducation permanente, de la jeunesse et des mouvements sociaux se donnent quotidiennement comme mission de donner le pouvoir de dire et d'agir, par la réflexion critique et l'action collective. Le secteur associatif est le meilleur partenaire des pouvoirs locaux pour penser les politiques en dehors des vases clos. Outre les initiatives participatives, il existe à un niveau très local divers acteurs capables de mobiliser des publics moins atteignables (personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfants et jeunes...) et de renforcer la culture de la participation, de la consultation et de la concertation de la population.

Pour toutes ces raisons, la MC enjoint les pouvoirs locaux à faire confiance aux acteurs associatifs, tant pour exercer diverses missions de promotion, de prévention, d'orientation... que pour être les portevoix des citoyens en les associant aux prises de décision. Cette confiance peut être matérialisée grâce à l'adoption d'un dispositif qui règle les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif : la Charte associative⁴. Outre l'adoption de cette charte et l'acceptation du principe de subsidiarité, les pouvoirs locaux doivent tout mettre en œuvre (subventions, prêt de matériel, locaux...) pour soutenir les associations et garantir leur pérennité.

⁴ Voy. "La charte associative – une vieille histoire", Collectif 21, Novembre 2020.
En ligne, <https://www.collectif21.be/2020/11/30/la-charte-associative-une-vieille-histoire>



5. Les éléments-clés pour une commune en bonne santé

En conclusion, quelques éléments-clés d'une commune en bonne santé peuvent être pointés :

- Chaque décision publique doit être pensée et évaluée à partir de son impact sur la santé globale de la population en ayant une attention particulière pour la santé des plus fragilisés ;
- Les initiatives de prévention et de promotion de la santé doivent être encouragées et soutenues car elles agissent, en amont du système curatif, sur les déterminants de la santé ;
- La première ligne de santé doit être renforcée : la proximité, l'ancrage local et la connaissance des réalités de terrain en font la pierre angulaire d'un système soutenant et accessible ;
- La santé mentale, comme la santé globale, est impactée par une palette large de déterminants. Il faut permettre à chacun de bénéficier d'un maillage social solide ;
- Une approche inclusive dans chaque politique doit être adoptée afin de permettre à chacun, et notamment aux personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap, de jouir de l'entièreté de leurs droits ;
- Une commune en bonne santé est une commune qui dispose de services accessibles tant financièrement que géographiquement, temporellement, physiquement et culturellement ;
- La vitalité démocratique au niveau local s'apprécie au regard de la participation des citoyens aux prises de décisions ;
- Le secteur associatif participe à la bonne santé démocratique, sociale et économique d'une société. Les pouvoirs publics doivent le soutenir, coopérer avec lui et faciliter la vie associative.

Enfin, la concertation, la participation et la consultation sont les clés pour mener des politiques locales pertinentes et capables d'améliorer le bien-être global des personnes. À cet égard, la MC enjoint les pouvoirs locaux à mettre en place des conseils consultatifs communaux rassemblant des publics spécifiques et leurs représentants (aînés, jeunes, personnes en situation de handicap, usagers du système de santé...) dotés d'une réelle capacité d'avis (d'initiative ou à la demande du Collège) et d'influence sur les projets communaux.

Éditeur responsable : Alexandre Verhamme, Chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. Février 2024. Photos : ©AdobeStock

Infos et contact :

Service Politique
service.politique@mc.be | mc.be



MC. Avec vous pour la vie.